

GRILLE TARIFAIRE – REMORQUAGE EXCLUSIF – JUILLET 2013

Définitions

« **REMORQUAGE** » signifie l'action d'arrimer un véhicule à une dépanneuse et à le transporter jusqu'au lieu déterminé par le client ou par les autorités policières. Cette intervention exclut les manœuvres requises pour positionner le véhicule à remorquer dans l'axe de la chaussée; manœuvres qui constituent une récupération.

« **RÉCUPÉRATION** » signifie toute manœuvre préalablement nécessaire à un remorquage. La récupération peut également porter sur une importante perte de chargement ou sur des débris majeurs provenant du véhicule remorqué. Le nettoyage normal de la chaussée ou le ramassage de petits débris ne constituent pas une récupération.

| CODIFICATION | DESCRIPTION | TARIFICATION |
|--------------|--|--------------|
| A | REMORQUAGE de motocyclettes, automobiles, camionnettes, et camions de moins de 3000 kg de masse total en charge, incluant le transport pour les 10 premiers kilomètres ou jusqu'au terrain d'entreposage du prestataire de services. <i>Kilométrage excédentaire avec 2 passagers et moins à bord de la dépanneuse appropriée : 3.00\$/km</i> <i>Kilométrage excédentaire avec 3 passagers et moins à bord de la dépanneuse appropriée : 3.75\$/km</i> | 95 \$ |
| B | REMORQUAGE de véhicules lourds chargés ou vides, dont la masse totale en charge se situe entre 3 000 kg et 8 000 kg, incluant les 30 premières minutes à partir de l'arrivée de la dépanneuse sur le site. <i>Temps excédentaire avec une dépanneuse de type B ou C : 70\$/h</i> <i>Temps excédentaire avec une dépanneuse de type D : 120\$/h</i> | 140 \$ |
| C | REMORQUAGE de véhicules lourds chargés ou vides de plus de 8 000 kg avec ou sans remorque ou semi-remorque, incluant les 30 premières minutes à partir de l'arrivée de la dépanneuse sur le site. <i>Temps excédentaire avec une dépanneuse de type E ou F : 190\$/h</i> | 210\$ |
| D | RÉCUPÉRATION SANS REMORQUAGE de motocyclettes, automobiles, camionnettes et camions de moins de 3 000 kg de masse totale en charge, et la première heure, à partir de l'arrivée sur le site. <i>Temps excédentaire pour la récupération : 70\$/h</i> | 95 \$ |
| E | RÉCUPÉRATION AVEC REMORQUAGE de motocyclettes, automobiles, camionnettes et camions de moins de 3 000 kg de masse totale en charge, incluant le transport pour les 10 premiers kilomètres ou jusqu'au terrain d'entreposage du prestataire de services, et la première heure à partir de l'arrivée sur le site. <i>Temps excédentaire pour la récupération : 70\$/h</i> <i>Kilométrage excédentaire avec 2 passagers et moins à bord de la dépanneuse appropriée : 3.00\$/km</i> <i>Kilométrage excédentaire avec 3 passagers et moins à bord de la dépanneuse appropriée : 3.75\$/km</i> | 135 \$ |
| F | RÉCUPÉRATION AVEC OU SANS REMORQUAGE de véhicules lourds chargés ou vides, dont la masse totale se situe entre 3 000 kg et 8 000 kg, incluant les 2 premières heures, à partir de l'arrivée sur le site et avec une seule dépanneuse. <i>Temps excédentaire avec une dépanneuse de type B ou C : 70\$/h</i> <i>Temps excédentaire avec une dépanneuse de type D : 120\$/h</i> | 870 \$ |
| G | RÉCUPÉRATION AVEC OU SANS REMORQUAGE de véhicules lourds chargés ou vides de 8 000 kg et plus, incluant les 2 premières heures, à partir de l'arrivée sur le site et avec une seule dépanneuse. <i>Temps excédentaire avec une dépanneuse de type E ou F : 190\$/h</i> | 1 770 \$ |

FRAIS DE STATIONNEMENT

TARIFICATION

Aucun frais les 6 premières heures suivant le remorquage

Par la suite, pour chaque période de 24 h, dès la première heure minute :

- | | |
|---|-------|
| - Véhicules de moins de 6 m de longueur | 25 \$ |
| - Véhicules entre 6 m et 12, 5 m de longueur | 50 \$ |
| - Véhicules de plus entre 12, 5 m de longueur | 75 \$ |

Les tarifs de remorquage n'incluent pas tous les frais notamment les frais de 10.00\$ prévu à la clause 2.3.2 du cahier des spécifications techniques.